MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Eure-et-Loir

Commune : Chartres

Autres communes :

R500

Appellation : Cathédrale Notre-Dame

Monument(s)

Appellation : Cathédrale Notre-Dame

Protection : classement

Arrêté : classement le 14/04/1914

Étendue de la protection : Cathédrale : classement par liste de 1862. "Classement par la liste de 1862 - JO du 14/04/1914 portant publication de la liste des immeubles classés parmi les monuments historiques avant la promulgation de la loi du 31/12/1913."

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.